

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Chooz-Les-moteurs-diesels-des-groupes-electrogenes-de-secours-du-site-n-avaient-pas-assez-de-carburant>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Chooz : Les moteurs diesels des groupes électrogènes de secours du site n'avaient pas assez de carburant**

3 août 2018

France : Chooz : Les moteurs diesels des groupes électrogènes de secours du site n'avaient pas assez de carburant

Nouvel évènement significatif - le 6ème en moins de 6 mois : en raison d'un mauvais réglage, les réservoirs des 4 moteurs diesels du site - qui servent de sources électriques de secours - n'étaient pas assez remplis par rapport au minimum requis. C'est à l'occasion d'opérations de vidange que les équipes ont découvert que la quantité de fuel extraite du réservoir d'un des diesels du réacteur 1 était inférieure à la quantité indiquée par la réglette de mesure de niveau. Contrôles et vérifications supplémentaires effectués, il s'avère que toutes les réglettes des réservoirs de moteurs diesels du site sont mal configurées : elles sur-estiment le niveau de remplissage des réservoirs de plusieurs mètres cubes. Certains diesels n'avaient donc pas le minimum réglementaire exigé de 150 L de carburant pour fonctionner à plusieurs reprises sur les 12 derniers mois.

Ces moteurs diesels doivent pouvoir assurer le refroidissement et l'alimentation électrique des réacteurs nucléaires en cas de coupure d'alimentation externe. Ils doivent donc être en permanence prêts à fonctionner en cas de nécessité et avoir une durée d'autonomie suffisante. Les spécifications techniques prévoient donc qu'ils aient tous en permanence au moins 150 L de carburant dans leur réservoir.

La découverte de la sur-évaluation du niveau de remplissage des réservoirs de plusieurs mètres cubes en raison du mauvais réglage de la réglette de mesure est le 6ème évènement significatif de niveau 1 déclaré par l'exploitant en moins de 6 mois. Fin juillet, une [erreur était commise lors d'une opération de maintenance sur le système contrôle-commande](#) du réacteur 1. Mi juin, la centrale polluait la Meuse avec un [rejet d'hydrocarbures dépassant les limites réglementaires](#). En mars une nouvelle erreur de l'exploitant a engendré un évènement significatif pour la sûreté et pour l'environnement : cette fois c'était les [vérifications de l'étanchéité des groupes frigorifiques qui n'avaient pas été faites dans les délais impartis](#). Et quelques jours avant ça, c'était

une [erreur commise lors d'essais sur les grappes de commande](#) du réacteur 2, erreur qui n'avait été découverte qu'après.

Cette série d'évènements significatifs, dont la plupart trouve leur source dans des erreurs commises par l'exploitant, sont révélateurs de problèmes d'organisation et de surveillance des activités et plus globalement d'un **manque de rigueur qui a des conséquences sur la sûreté, les travailleurs et l'environnement. D'autant que bon nombre de ces erreurs ne sont détectées qu'après-coup - comme la dernière en date.**

Ce que dit EDF :

Le 03/08/18

Déclaration d'un événement significatif de niveau 1 relatif au non-respect du volume de fuel requis sur les diesels de sauvegarde

Dans le cadre de l'arrêt programmé de l'unité de production n°1, une opération de maintenance préventive est réalisée sur un diesel de sauvegarde [1] de l'unité n°1. Cette opération consiste à vidanger les deux bâches à fuel alimentant le diesel afin d'en inspecter la paroi interne et en vérifier l'étanchéité.

Lors de l'opération de vidange, les équipes de la centrale détectent une différence entre le volume de fuel extrait des bâches et le volume de fuel initialement indiqué par la réglette de mesure de niveau présente sur les réservoirs. Lors du remplissage des bâches à l'issue de la maintenance, les équipes de la centrale procèdent à des relevés en temps réel du volume de fuel transvasé et du niveau indiqué par la réglette. Ce contrôle confirme la **mauvaise configuration de la réglette avec un écart d'environ 14 m3** : la réglette indiquant un niveau correspondant à un volume de 164m3 pour un volume réel présent de 150m3. **Des analyses complémentaires réalisées sur les trois autres diesels du site montrent une anomalie similaire.**

Les spécifications techniques d'exploitation imposent que le volume de fuel disponible pour les diesels ne soit pas inférieur à 150 m3 pour en garantir la disponibilité. **En raison de cet écart de réglage, il apparaît que, par le passé, certains diesels du site n'ont ponctuellement pas respecté la quantité minimum requise**, à raison de quelques mètres cubes. En cas de perte des sources électriques externes, l'autonomie de fonctionnement de plusieurs jours de ces diesels aurait pu être réduite de quelques heures.

Cet événement a été **déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire le 2 Août 2018 comme significatif pour la sûreté et classé au niveau 1** de l'échelle INES qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-chooz/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-de-niveau-1-relatif-au-non-respect-du-volume-de-fuel-requis-sur-les-diesels-de-sauvegarde>

Ce que dit l'ASN :

Le 08/08/18

Non-respect du volume de fioul requis par les spécifications techniques d'exploitation dans les groupes électrogènes de secours à moteur diesel

Le 27 juillet 2018, l'exploitant de la centrale nucléaire de Chooz a déclaré à l'ASN un événement significatif portant sur le non-respect du volume minimum de la réserve en fioul des groupes électrogènes de secours à moteur diesel.

Par conception, chaque réacteur est équipé de deux groupes électrogènes à moteur diesel, qui permettent d'alimenter électriquement certains équipements de secours en cas de perte de l'alimentation électrique principale de la centrale nucléaire.

Le 19 juillet 2018, dans le cadre d'une opération de maintenance sur un des groupes électrogènes du réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de Chooz, l'exploitant a constaté que le volume de fioul vidangé était plus faible, de l'ordre de 14 m³, que le volume indiqué par la mesure de niveau lue avant la vidange du réservoir. **Un mauvais réglage de la mesure de niveau a été détecté. Le même défaut a ensuite été constaté sur les trois autres groupes électrogènes de la centrale.**

Afin d'assurer une autonomie suffisante (de plusieurs jours) des groupes électrogènes en cas de sollicitation, **les spécifications techniques d'exploitation imposent une réserve minimale de 150 m³ de fioul par groupe électrogène. L'étude de l'historique des relevés de niveau a mis en évidence le fait que, à plusieurs reprises au cours des douze derniers mois, le volume de fioul de certains groupes électrogènes a été inférieur au volume minimum requis**, ce qui aurait pu réduire de quelques heures leur autonomie de fonctionnement.

La mesure de niveau des réservoirs de fioul des quatre groupes électrogènes de la centrale a immédiatement été remise en conformité.

Cet écart n'a pas eu de conséquence réelle sur les installations, sur l'environnement ou sur les travailleurs. Toutefois, **en raison de sa détection tardive, cet événement a été classé au niveau 1** de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-re-spect-du-volume-de-fioul-requis-par-les-specifications-techniques-d-exploitation>

Notes

[1] Chaque unité de production est équipée de plusieurs systèmes d'alimentation électrique de sauvegarde permettant d'alimenter les circuits et assurer le refroidissement du réacteur en cas de perte de l'alimentation électrique principale